

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Règlement numéro 19-1025

Modifiant le *Règlement de zonage numéro 15-924* visant à exclure le lot 5 625 206 de la zone résidentielle RT-11 et à l'inclure dans la zone industrielle I-1

Attendu que la Municipalité souhaite modifier certaines dispositions de son *Règlement de zonage* à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité;

Attendu que le conseil municipal est favorable à la modification du *Règlement de zonage* à la suite d'une modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matawinie;

Attendu que la Municipalité désire s'assurer de la concordance entre le schéma d'aménagement révisé, le plan d'urbanisme et le *Règlement de zonage*;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 11 mars 2019;

Attendu que le projet du présent règlement a été adopté à la séance du 11 mars 2019;

Attendu qu'en vertu des dispositions des articles 124 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal a tenu le 2 avril 2019 une assemblée publique de consultation au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et discuté avec la population;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan de zonage en annexe A du *Règlement de zonage numéro 15-924* est modifié de la manière suivante :

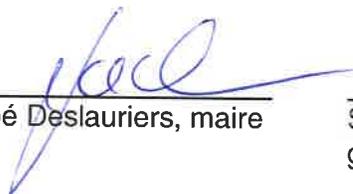
La propriété foncière portant le numéro de cadastre 5 625 206 est exclue de la zone RT-11 pour être incluse dans la zone I-1 du plan de zonage du règlement de zonage numéro 15-924.

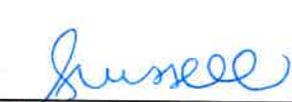


Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 8 avril 2019.


Joé Deslauriers, maire


Stéphanie Russell
greffière adjointe

Certificat (art. 446 du Code municipal)

- Avis de motion : 11 mars 2019
- Adoption du projet : 11 mars 2019
- Transmission à la MRC : 12 mars 2019
- Avis public séance de consultation : ... 13 mars 2019
- Séance de consultation : 2 avril 2019
- Adoption finale : 8 avril 2019
- Transmission à la MRC : 9 avril 2019
- Avis de conformité de la MRC : 8 mai 2019
- **Entrée en vigueur : 8 mai 2019**
- Avis public - affichage : 22 mai 2019

